



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La campagne de recrutement de curateurs privés volontaires a suscité un vif intérêt et des vocations**

**Lancée en juin 2017, la campagne de recrutement des curateurs privés volontaires a suscité un large écho auprès de la population du canton. En six mois, plus de 1300 personnes ont manifesté leur intérêt pour la fonction. L'objectif de recruter entre 350 et 400 curateurs a été largement dépassé. Cette campagne fait partie du dispositif de mise en oeuvre de la réforme entreprise en 2015 qui a abouti, notamment, à la suppression des curatelles imposées à partir du 1er janvier 2018.**

La fin de ce régime répond à la volonté de changer de politique de prise en charge des personnes fragilisées affichée dès 2014. Le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) ont oeuvré ensemble afin de répartir à parts égales les curatelles attribuées aux professionnels avec celles confiées à des curateurs volontaires; auparavant ce taux était respectivement de 30% et 70%. La campagne de recrutement fait partie des mesures décidées pour atteindre cet objectif.

Dans le but de revaloriser la fonction, l'indemnité perçue par les curateurs volontaires s'établit désormais à 1800 francs par an et par mandat au lieu de 1200 francs. La rémunération des assesseurs, qui assurent l'accompagnement des curateurs volontaires et dont les missions ont été précisées, a été aussi adaptée.

Par ailleurs, afin de réduire le nombre de curatelles, les acteurs de la réforme continuent de travailler sur la réorientation des personnes qui en ont besoin vers d'autres services de l'État et sur la promotion des mesures anticipées.

Le Conseil d'État a mis donc fin le 1er janvier 2018 à une exception vaudoise. Il a répondu ainsi à une attente de la population. Avec cette réforme, il assure une protection adaptée aux personnes qui en ont besoin, tout en réduisant les répercussions financières de ce changement de système.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 2018

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'État, 021 316 41 51; DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État, 021 316 50 04; OJV, Eric Kaltenrieder, président du Tribunal cantonal, 021 316 15 14; OCTP, Frédéric Vuissoz, chef de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, 021 316 66 62

## **TÉLÉCHARGEMENTS**

[Dossier de presse-180129-curatelles](#)

[Dossier de presse-180129-curatelles](#)